

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 25 février 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 h 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Dominique FOURNEAUX, Anne DUVAL, Philippe SEMENT, Cécile KOBIELA, Michel LEVALLOIS, Françoise VASSEUR, Marie-France KULEZYNSKI, Sébastien BROSSARD, Absents excusés : Anne-Sophie MILARD, Leslie CLERET, Absents : Franck GALLAY

Madame Leslie CLERET donne pouvoir à Madame Cécile KOBIELA

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2019.

2019 - 06 Compte Administratif 2018 et affectation du résultat

Augustin Corge présente le Compte Administratif 2018 qui se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes (titres émis)	283 706.46	1 105 677.16
Dépenses (mandats émis)	226 751.99	1 057 141.18
Résultat exercice 2018	56 954.47	48 535.98
Restes à réaliser en dépenses	43 732.25	0
Restes à réaliser en recettes	0	0
Résultat de clôture 2017	67 848.24	135 435.03
Résultat de clôture 2018	124 802.71	183 971.01

Monsieur le Maire se retire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 à l'unanimité de ses membres présents.

Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et considérant la régularité des opérations, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 102 900.55**
- **Solde d'exécution de la section investissement reporté (R001) : 124 802.71**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 81 070,46**

2019 - 07 Approbation du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du receveur municipal de Val de Reuil concernant l'exécution du budget 2018 de la commune, document qui présente des résultats identiques au Compte Administratif de la commune.

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte de gestion 2018.

2019 - 08 Budget Primitif 2019

Augustin Corge présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur CORGE, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'arrêter le budget primitif 2018, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 117 267.11 €**
- **Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 117 267.11 €**
- **Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 486 829.03 €**
- **Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 486 829.03 €**

2019 - 09 Subventions

Monsieur le Maire propose pour l'année 2019 les subventions suivantes :

- ASLI..... 2 300,00 €
- **Coop scolaire école maternelle 1 150,00 €**
- **Coop scolaire école primaire..... 1 150,00 €**
- Souvenir français..... 50,00 €
- **Petites sauterelles 100,00 €**
- **CFAIE 200,00 €**
- **Sur délibération..... 50,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les subventions proposées

2019 - 10 Taux de contribution directe

Monsieur le Maire propose les taux de contribution directe suivants :

- **Taxe d'habitation : 10.43%**
- **Taxe foncière (bâti) : 15.64%**
- **Taxe foncière (non bâti) : 46.52%**

Soit une augmentation de 3%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les taux de contribution directe proposés par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.